



DELIBERATION N° 2020-37

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

DU 11 MARS 2020

Objet : Conventions UCA.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le code de l'éducation,
Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts, notamment son article 35,
Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,
Vu la délibération n° 2020-01 du conseil d'administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur,
Vu l'arrêté n° 149-2020 du 3 février 2020, portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur,
Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Entendu l'exposé de M. Marc DALLOZ, vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur,

APPROUVE les conventions recensées selon les tableaux ci-après.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Membres en exercice : 40
Quorum : 21
Membres présents et représentés : **35**

Fait à Nice, le 11 mars 2020

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : **2020-37**
PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE :
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITES LE :

16 MAR. 2020

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.



N°	Structure	Signataire pour l'UCA	Co-contractant	Objet	Date d'effet initiale	Durée	Préciser les incidences financières pour l'UCA	Observations complémentaires
1	Centre gestion de la fonction pub. Terr des AM	Doyen Xavier LATOUR	Centre gestion de la fonction pub. Terr des AM	Location salles	15/10/2019	1 jour	886,20	2 salles
2	IESTS	Doyen Xavier LATOUR	IESTS	Location salles	18-20/09/2029	3 jours	2 634,41	3 salles
3	UCECAAP	Doyen Xavier LATOUR	UCECAAP	Location salles	22/11/2019	1 jour	1 155,25	1 salle
4	IIOSH	Doyen Xavier LATOUR	IIOSH	Location salles	05-06/12/2019	2 jours	4 027,24	5 salles
5	Croix Rouge	Doyen Xavier LATOUR	Croix Rouge	Location salles	13/02/2020	1 jour	1 717,60	4 salles

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES
	Fondation Partenariale UCA	Eric DUMETZ	ComUE UCA	Jean-Marc GAMBAUDO	21-nov.-19	Avenant n°1 à une convention financière	Soutien financier d'UCA au programme pluriannuel "School for life " et actions des axes innovation, territoire et éducation de la fondation UCA	exercice 2019-2020	versement de 200 000€ au profit de la fondation UCA